



Droit proportionnel de recouvrement art. A 444-32 sur créance prud'hommale

Par **CHN**, le **30/01/2020** à **00:21**

Bonjour,

Suite au jugement du CDP pour à un licenciement sans cause réelle et sérieuse et rupture de contrat de travail abusif mon employeur est condamné à me verser :

1/ 12 000 € de rappel de salaire

2/ 1 200 € de congés payés

3/ 60 000 € pour licenciement et rupture abusif

4/ 1 500 € art. 700

5/ Intérêts légaux 1 644 €

J'ai du recourir à un huissier pour le recouvrement de cette créance pour moi, née de l'exécution d'un contrat de travail...

Pourriez vous me dire svp quelles sont les sommes soumises à l'article A 444-32 à ma charge ?

En vous remerciant par avance pour votre prompt réponse

Bien cordialement